Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **17 (1872)**

Heft (8): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 8 (1872).

RAPPORT AU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FRIBOURG SUR L'INTERNEMENT DE L'ARMÉE FRANÇAISE DE L'EST DANS LE CANTON.

du 2 février au 27 mars 1871.

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers.

A la suite des événements militaires qui ont obligé l'armée française de l'Est, commandée par le général Bourbaki, à se réfugier sur le territoire neutre de la Suisse, le Conseil d'Etat, par décision du 6 février, m'appela aux fonctions d'Inspecteur des militaires français internés dans le canton de Fribourg.

A cette date, le passage des troupes françaises, qui avait commencé dans le canton le 2 février par Estavayer, durait encore à Fribourg.

Dès le 1er février, la Direction de la guerre organisa en toute hâte un service provisoire tant pour les troupes en passage que pour celles qui devaient séjourner dans le Canton. Ces dernières avaient été fixées par le Conseil fédéral au chiffre de 4,000 hommes pour le Canton.

M. le commandant Alfred Reynold fut chargé de ce service.

La troupe suisse mise sur pied pour la surveillance et la garde des internés devait être, quant à la force, du $^1/_5$ au $^1/_{10}$ du nombre des soldats internés.

En conséquence, le demi-bataillon d'élite n° 78, la compagnie de carabiniers de réserve n° 53, et un détachement de dragons, furent immédiatement appelés sous les armes.

La répartition des internés dans le canton de Fribourg se fit ainsi :

Fribourg (Ville) et Hauterive	3,000	hommes.
Morat	250	»
Bulle	250	»
Romont	200	»
Châtel-St-Denis	100	»
Estavayer	200	»
Total	4,000	hommes.

Des officiers fribourgeois furent désignés pour remplir, dans chacune de ces places, les fonctions de commandants de dépôts.

Le demi-bataillon 78 fut disloqué de la manière suivante :

1 compagnie à Hauterive, où il devait y avoir 1,000 internés.
$^1/_2$ » Morat.
$^1/_2$ » Bulle.
$^1/_2$ » Estavayer.
$^1/_4$ » Romont.
$^1/_4$ » Châtel-St-Denis.

La compagnie de carabiniers n° 53, capitaine Volmar, devait, avec le détachement de dragons, faire le service de place à Fribourg et celui d'escorte des colonnes d'internés au passage.

Plus tard, le service de la place de Fribourg fut renforcé par un détachement de 28 hommes du 99e bataillon, commandé par M. le capitaine Philibert Ræmy.

Dans la prévision que l'on recevrait de nombreux malades, un service d'ambulance fut organisé par les soins de M. Albert Fégely, préfet de la Sarine, aidé de MM. les docteurs Schaller, Thurler, Szymanowsky, Python, et MM. les RR. chanoines de St-Nicolas Schneuwly et Schorderet.